



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

## AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Kehlen, par sa décision du 27 mars 2026, point 13, **a confirmé trois (3) règlements de circulation d'urgence du collège échevinal, datés du 18 mars 2026, numéro 3, numéro 4 et numéro 5, approuvés par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 10 avril 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 16 avril 2026, référence 322/26/CR.**

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement, pendant les heures d'ouverture des bureaux, ce pendant le délai de quinze jours jusqu'au 08/05/2026 inclus.

Ladite décision concernant la confirmation d'un règlement de circulation d'urgence du collège échevinal devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune de Kehlen.

Kehlen, le 23 avril 2026  
Pour le collège échevinal,  
Le Bourgmestre,  
Félix Eischen



Secrétaire,  
Marco Haas